

Un jour pas comme les autres : Votre mariage !



La communauté paroissiale vous souhaite la bienvenue.

Chers amis,

Vous avez choisi de recevoir le sacrement de mariage dans l'une des églises de l'ensemble pastoral de l'île de Ré.

Nous savons que, pour vous comme pour vos proches, ce jour est exceptionnel.

Les communautés paroissiales de l'île de Ré sont heureuses de vous accueillir dans l'une de leurs églises.
pour cette importante étape de votre vie.

Quelques renseignements pratiques :

Dans chaque paroisse, des chrétiens **bénévoles** ont accepté de vous aider pour la préparation matérielle. Vous verrez avec eux le support pour la sonorisation (CD ou clef USB), le fleurissement (familial ou fleuriste, attention tout n'est pas autorisé), les mises en place diverses...une aide au nettoyage après la cérémonie (enlèvement des papiers et des fleurs-remise en place etc..) à la sortie, les confettis, pétales de fleurs ou autres ne sont autorisés qu'à l'extérieur de l'église.

Vous devez prendre contact avec la personne de la paroisse qui vous accueille au moins trois mois avant la cérémonie :

ARS	Mme PALVADEAU	05 46 29 45 96
LA COUARDE	Mme BEZILLE	05 46 29 85 39
LA FLOTTE	Mme RATOUIT	05 46 09 41 10
LE BOIS PLAGE	M SOURISSEAU P	05 46 09 10 33
LES PORTES	M. FRUCHARD	06 33 21 75 00
LOIX	M LEVISAGE	05 46 29 03 23
RIVEDOUX	Mme GAUTHIER	05 46 67 22 30
SAINTE MARIE	Mme GENDRE	06 81 11 47 03
ST CLEMENT	M. PLAIRE	05 46 29 42 45
ST MARTIN	Mme LEPRON	06 81 10 80 55

Souvent, des mariages se suivent dans la même église le même jour,
aussi nous vous demandons de **bien être à l'heure pour la cérémonie.**

Nous vous remercions de votre soutien financier en participant aux frais de la paroisse et à la mission de l'Église. A titre indicatif, le montant de cette participation a été suggéré, par le diocèse de La Rochelle, à **300 euros** minimum. Il est conseillé d'envoyer ou de déposer cette somme à la constitution de votre dossier par chèque, libellé à l'ordre de « Association diocésaine ». Ce dernier n'est prélevé qu'à l'issue de la cérémonie.

Exceptionnellement cette participation peut être versée en espèces..

N'oubliez pas également de produire l'acte de mariage civil avant la célébration de votre mariage religieux



Si vous n'habitez pas habituellement dans l'île,
prenez contact avec le prêtre de votre paroisse pour la préparation du sacrement du mariage
et signalez le nous dès que cela sera fait.

N'oubliez pas de nous donner vos coordonnées dans l'île (maison familiale ou résidence secondaire).

Pour tout autre renseignement, le secrétariat paroissial est à votre disposition. C'est lui qui recevra, via l'évêché de votre résidence et celui de La Rochelle, le dossier administratif du prêtre ou diacre de la paroisse de préparation. Le secrétariat rédigera, à partir de ce dossier, l'acte de mariage que vous signerez à la fin de la cérémonie. **Pour la signature de l'acte seuls deux témoins pour chacun des mariés sont acceptés.**



Secrétariat de l'ensemble pastoral
19 cours Dechézeaux
17410 SAINT MARTIN de RE
☎ 05 46 09 20 09
✉ ensemblepastoral.iledere@yahoo.fr

*L'ensemble pastoral vous adresse ses vœux de bonheur
et vous assure de ses prières.*

Pris connaissance le :

Signature :